



# Confédération Paysanne

Syndicats pour une agriculture paysanne  
et la défense de ses travailleurs

Membre de la Coordination européenne Via Campesina et de la Via Campesina

## Lettre ouverte

Bagnolet, le 06 juillet 2012

**Ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la forêt**  
**Monsieur Stéphane Le Foll**

Ministre de l'agriculture  
78, rue de Varenne  
75349 Paris SP 07

**Dossier suivi par : Ouessale EL ASSIMI**

**Animatrice en charge du dossier élevage : 01 43 62 10 33**

Monsieur le ministre,

La Confédération paysanne annonce sa décision de boycotter la réunion technique sur les grilles de conditionnalité relative à l'identification des petits ruminants du vendredi 6 juillet 2012.

Elle tient à exprimer son mécontentement suite à la réunion sur la conditionnalité du 12 Juin 2012.

La Confédération paysanne regrette le manque de débat de fond sur la conditionnalité et l'administration en est restée au niveau technique et réglementaire.

L'administration en est restée au règlement communautaire malgré les nombreuses difficultés du terrain exprimées avec force par différentes familles professionnelles : disparition des paysans du fait de la charge administrative et de la multiplication des contrôles, désertification des territoires, application des pénalités sur l'ensemble des aides PAC, dysfonctionnement du matériel d'identification électronique....

L'administration est restée sans opinion face aux demandes des professionnels, même minimales (recul de la date du 1<sup>er</sup> Juillet 2012 pour l'entrée en vigueur de la traçabilité individuelle, assouplissement des contrôles...), malgré les mises en garde de l'APCA qui a fait remonter les gros dysfonctionnements rencontrés dans les EDE.

La Confédération paysanne tient à rappeler ses revendications sur ce dossier et demande la modification du compte rendu transmis par le Ministère.

Nous demandons que soit instaurée une obligation de résultat et non de moyen concernant la traçabilité et l'identification électronique. Cela passe par : la possibilité de choisir un mode d'identification adapté aux différents types d'élevage (boucles classiques, bagues au pâturon...), la suppression des déclarations de mouvements et la suppression des documents de circulation.

Concernant la conditionnalité des aides, ces mesures obligatoires n'apportent aucun bénéfice à de nombreux systèmes d'élevage ovin. Les mesures obligatoires donnent aux éleveurs l'impression d'être des criminels s'ils ne les respectent pas.

Enfin, les critères d'éligibilité aux aides aux petits ruminants, fixés par le gouvernement français sous pression du syndicalisme majoritaire, sont scandaleusement discriminatoires. Leurs conséquences sont désastreuses sur nos campagnes. Nous demandons donc une nouvelle fois la suppression du seuil de 50 brebis pour l'éligibilité aux aides et la suppression des ratios de productivité tels qu'ils existent actuellement et pénalisent de plus en plus d'élevages, notamment en systèmes pastoraux.

.../...

La Confédération paysanne ne participera pas à cette réunion dont l'objet n'est pas de poser les véritables questions pour les éleveurs qui consiste à remettre à plat la conditionnalité plutôt que de négocier ses modalités d'application parce que :

- tous les éleveurs ont le droit de pratiquer leur métier,
- tous les types d'élevage ont leur raison d'être,
- nous voulons des paysans nombreux dans des campagnes vivantes.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos salutations distinguées.

**Philippe COLLIN**  
Porte-parole

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.